

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1255 CONCERNANT LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 21 août 2023, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1255 concernant les brûlages extérieurs. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 22 août 2023.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 22 août 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 22 août 2023

M^e Claudyne Maurice, greffière